

**Par dépôt électronique et messenger**

Le 29 novembre 2013

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement au réseau de transport  
Votre dossier : R-3830-2012  
Notre dossier : R047197 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur ») dépose auprès de la Régie de l'énergie sa demande réamendée et sa preuve documentaire amendée dans le dossier décrit en rubrique. Les originaux ainsi qu'une liste des pièces à jour vous parviendront sous peu.

Ces amendements découlent

- des préoccupations exprimées par la Régie le 2 août 2013 à l'égard des documents de référence mentionnés principalement aux pages 65 et 66 des *Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce HQT-2, Document 2 ;
- de la proposition d'amendement de la preuve, en réponse à ces préoccupations, exposée par le Transporteur à l'audience du 27 septembre 2013 et énoncée à sa présentation versée au présent dossier comme pièce HQT-5, Document 1 ;
- des instructions transmises par la Régie le 17 octobre 2013, à la suite de cette audience ; et
- de réponses du Transporteur aux deux séries de demandes de renseignements de la Régie.

Nous vous soulignons que les pièces HQT-2, Document 1.1, HQT-2, Document 2.1, HQT-2, Document 2.3 et HQT-2, Document 3.1 sont transmises à la Régie pour son usage exclusif et font l'objet d'un envoi distinct.

Le Transporteur signale que les documents de référence obligatoires émanant d'Hydro-Québec ont été mis à jour depuis le dépôt de la demande. Par conséquent, la pièce HQT-2, Document 2 rassemble les plus récentes versions.

Nous espérons le tout conforme et vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(S) Yves Fréchette*

Yves Fréchette

P.j.